

Conditions générales de vente

Toute demande d'inscription doit être accompagnée d'un chèque de règlement de la totalité des prestations demandées à l'ordre de IFEC/INMENTIEL. Le bulletin d'inscription et le règlement sont à adresser à HORS PAIR 23 rue Edouard Nieuport 92150 Suresnes.

Conditions générales d'inscription

Article 1 : Organisation du congrès

Le 27ème congrès de l'IFEC organisé par l'IFOR se déroulera au Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins les 3 et 4 juillet 2014. Les organisateurs se réservent le droit de reporter le Congrès, de modifier le lieu de son déroulement ou le contenu de son programme, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, sans que l'IFOR ou l'IFEC puissent être appelées en responsabilité par un congressiste ou un accompagnant.

Article 2 : Conditions de réservation

Les réservations doivent être adressées avant le 27 juin 2014, soit directement en ligne sur www.congresifec.fr, soit à l'aide du formulaire d'inscription prévu à cet effet, obligatoirement accompagnées du règlement correspondant.

Chèque à l'ordre de : Ifec/Inmentiel et à envoyer à notre prestataire HORS PAIR 23 rue Edouard Nieuport 92150 Suresnes accompagné du bulletin d'inscription.

Les règlements par CB se feront en ligne sur la plateforme www.congresifec.fr via un système sécurisé PAYPAL.

Article 3 : Conditions d'annulation

Toute inscription est définitive, L'IFOR ne fera aucun de remboursement sauf en cas de force majeure selon l'art 1148 du code civile. Les dommages et intérêts ne sont dus que lorsque le débiteur est en demeure de remplir son obligation, excepté néanmoins lorsque la chose que le débiteur s'était obligé de donner ou de faire ne pouvait être donnée ou faite que dans un certain temps qu'il a laissé passer. La mise en demeure peut résulter d'une lettre missive, s'il en ressort une interpellation suffisante.

Article 4 : L'hébergement

Les demandes d'hébergement seront traitées par l'office du tourisme d'Antibes-Juan les Pins, seul responsable des réservations et des paiements pour cette prestation:

Sabrina MARBI - Bureau des Ventes de l'Office du Tourisme et des Congrès- Tél : 04 22 10 60 19 -Email: sabrina.marbi@ajlp-congres.com

Article 5. Responsabilité

L'IFOR est responsable civilement en sa qualité d'organisateur de la manifestation dont elle assure la réalisation. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages éventuels causés par des tiers à des participants. Les participants et les personnes accompagnantes doivent obligatoirement être couverts par une police d'assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers.